

## FAQ Journée d'accueil

- **Comment se fait l'inscription aux cours? Quelle est la date limite pour l'inscription aux cours?**  
Pour votre première session, votre Technicienne de la gestion des dossiers d'étude (TGDE) procédera à votre inscription selon le cheminement type que vous trouverez sur le site de la [FSI](#). Par la suite, vous avez la responsabilité de vous inscrire à vos cours à chacune des sessions. Un message vous sera transmis par l'équipe du Vice-décanat au moment opportun avec les dates limites.

Toutefois pour les étudiants des microprogrammes, vous avez la responsabilité de procéder à votre auto-inscription. Un guide à cet effet est disponible sur notre Studium « Programmes des cycles supérieurs en sciences infirmières ».

- **Est-ce possible de changer d'options et/ou de modalité?**  
Le changement de modalités ou d'option doit se faire lors de la première session afin d'éviter de prendre trop de retard. Des cours supplémentaires pourraient devoir être faits. À ce sujet, il est conseillé de communiquer avec la responsable de la gestion des études de votre programme. Si vous maintenez votre décision de modifier d'option, vous trouverez le formulaire dans votre centre étudiant.
- **Est-ce possible de changer de statut plein temps vers demi-temps?**  
Le changement de statut peut se faire au moment de l'inscription pour le trimestre suivant. Vous devez toutefois communiquer avec la responsable de la gestion des études de votre programme afin de revoir le cheminement académique.
- **Comment trouver une directrice de recherche et combien de temps ai-je pour la trouver?**  
Selon l'article 83 du [Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales](#), vous devez trouver une directrice de recherche avant la fin du premier trimestre. Vous pourrez consulter la page du [corps professorale](#) du site WEB de la [FSI](#) pour connaître nos professeurs et leurs domaines d'intérêt.

De plus, vous recevrez un courriel prochainement avec les divers projets de nos professeurs, vous serez invité à indiquer vos préférences. Des indications vous seront acheminées lors de cet envoi.

- **Quels sont les droits de scolarité?**  
Vous pouvez consulter le bureau du registraire pour connaître le [coût des études](#).
- **Quelles sont les bourses offertes?**  
L'aide financière est disponible aux étudiants sous forme de [bourses, de prix d'excellence](#) et de [programmes gouvernementaux](#). Les bourses d'études sont aussi offertes à des stagiaires par certains établissements de santé affiliés à l'Université de Montréal.

L'ensemble des concours de bourses vous sont diffusés par courriel par l'équipe du Vice-décanat des études supérieures.

- **Est-ce que je peux interrompre mes études en cours de cheminement?**

Selon l'article 68 du [Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales](#), il existe 3 types de congé dont vous pouvez vous prévaloir :

- Congé parental
- Congé de maladie
- Suspension

Vous devrez remplir le formulaire « Demande suspension » que vous trouverez dans le StudiUM « Programmes des cycles supérieurs en sciences infirmières » - section 9.

▪ **Est-ce possible d'avoir une lettre attestant mes études en cours pour obtenir un congé d'études auprès de mon employeur?**

Une attestation d'inscription à l'Université de Montréal peut vous être envoyée afin que vous la remettiez à votre employeur ainsi qu'aux ressources-humaines de votre établissement. Vous devez remplir un formulaire à cet effet qui se trouve sur votre [Centre étudiant](#).

▪ **Quelles sont les dates de début de chaque session et dates limites d'abandon de cours?**

Veuillez consulter la page des [Dates importantes](#) pour connaître entre autres les dates de début de session et d'abandon de cours.

▪ **Qu'est-ce StudiUM? Comment faire pour y accéder?**

L'Université de Montréal met à la disposition des professeurs, des chargés de cours et des étudiants un environnement numérique d'apprentissage et de collaboration. StudiUM permet d'enrichir l'enseignement et l'apprentissage. Vous y trouverez :

- diffusion de ressources documentaires;
- échanges et collaboration;
- travaux de groupe;
- évaluation et notation.

Afin de bien naviguer dans cet environnement, veuillez consulter le [Guide démarrage de StudiUM pour les étudiants](#)

La FSI vous enverra un courriel dans les prochains jours avec une procédure spécifique pour accéder à la section des [Programmes des cycles supérieurs en sciences infirmières](#) qui se trouve sur StudiUM et qui contient une multitude d'informations qui vous aideront tout le long de votre cheminement académique.

• **Qu'est-ce que le centre étudiant?**

Le Centre étudiant est votre espace web sécurisé et unique réunissant vos données d'études et vous permettant d'effectuer les opérations liées à votre cheminement universitaire. Pour en savoir davantage, consultez la [FAQ centre étudiant](#).

▪ **Si j'ai des questions sur mon cheminement à qui dois-je m'adresser?**

Vos responsables de la gestion des études sont disponibles pour répondre aux questions en lien avec votre cheminement académique.

- Programme IPS : [Dominique Nadeau](#)
- Programmes de maîtrise, microprogrammes, DÉPA et Doctorat : [Mélina Royal](#)

Pour le choix de cours, vous pouvez contacter les Techniciennes en gestion des dossiers des étudiants (TGDE).

- Programme IPS et du doctorat: [tgde-ips-doctorat@scinf.umontreal.ca](mailto:tgde-ips-doctorat@scinf.umontreal.ca)
- Programmes de maîtrise, microprogrammes et DÉPA : [tgde-maitrise-micro@scinf.umontreal.ca](mailto:tgde-maitrise-micro@scinf.umontreal.ca)

*Au plaisir de vous voir en septembre 2020!*